

## LES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU 16 JUILLET 2020

### LOCATIONS PONCTUELLES DE VEHICULES ET DE MATERIELS ; CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES

La Ville de Brive, le CCAS de Brive et les Villes de Turenne, de Brignac la Plaine, d'Allasac et Turenne ont des besoins communs pour des locations ponctuelles de véhicules et de matériels. Le recours à un groupement de commandes pour cette famille d'achats présente un intérêt économique certain. La ville de Brive en sera le coordonnateur.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, par un vote à main levée, décide:

- d'approuver la convention constituant le groupement de commandes entre la Ville de Brive, et les Villes de Turenne, de Brignac la Plaine, d'Allasac.
- désigne Alain DOUSSEAU et Alain FRAISSE en tant qu'élus titulaires et élus suppléants parmi les membres de la commission d'appel d'offres pour siéger au sein de la commission d'appel d'offres du groupement.
- d'autoriser le maire à signer la convention constitutive de groupement correspondante et à signer les marchés à venir

### MODIFICATION DE L'INTITULE du budget « BOULANGERIE » en budget « COMMERCE »

Vu le projet de réhabilitation du bâtiment communal « Les Mangonies » en bar restaurant et le projet d'installer une épicerie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par un vote à main levée :

Dit que l'intitulé de ce budget annexe sera désormais « **Budget Commerce** »

Toutes les opérations de ce budget aussi bien en investissement qu'en fonctionnement seront assujetties à la TVA

### ADRESSAGE : NOMINATION DES RUES, VOIES ET PLACES DE LA COMMUNE

Par délibération en date du 18 janvier 2018, le Conseil Municipal a validé le principe de procéder au nommage des voies de la commune et a autorisé l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre. Considérant l'intérêt communal que présente la démarche, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, par un vote à main levée :

Décide d'adopter les dénominations des rues, voies et places de la commune et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

### ACHAT D'UNE EPAREUSE

Le Conseil Municipal a retenu le devis de l'entreprise **SAVIMAT** (Doucet) pour un montant HT de 23 500 € avec une reprise de 6 300€, d'où un coût pour la commune de **13 250€** subvention déduite.

### **PARTICIPATION A L'ACHAT D'UN BROYEUR AVEC LA COMMUNE DE PERPEZAC LE BLANC**

Le Conseil Municipal décide de participer à l'achat d'un broyeur avec la commune de Perpezac le Blanc à hauteur de 50 %, avec une subvention du Conseil Départemental de 2120 € soit une dépense pour chaque commune de **1590 €**.

### **PERSONNEL COMMUNAL ;**

#### **Mr Le Maire informe l'assemblée :**

Compte tenu du passage de 4.5jours à 4 jours du temps scolaire et de la diminution des effectifs scolaires, à la rentrée de septembre 2020 il convient de modifier la durée hebdomadaire de service des emplois correspondants.

#### **Le Conseil décide :**

De porter la durée du temps de travail de l'ATSEM, agent titulaire, de 32 Heures à 31 heures par semaine à compter du 1er septembre 2020.

De porter la durée du temps de travail de l'adjoint technique sur emploi permanent à temps non complet de 22 heures à 21 heures par semaine à compter du 1er septembre 2020.

### **CREATION DE POSTE CATEGORIE C à temps complet et recrutement le cas échéant d'un agent contractuel**

Le Conseil Municipal considérant que la commune employeur compte moins de 1 000 habitants tel qu'en atteste le dernier recensement et sur le rapport du Maire et après en avoir délibéré, par un vote à main levée et à l'unanimité décide ;

La création à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020 d'un emploi permanent de secrétaire de mairie dans le grade d'Adjoint Administratif Principal 2<sup>ème</sup> classe, grade de la filière administrative relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet pour 35 heures hebdomadaires.

### **Versement d'une prime exceptionnelle dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie COVID-19**

Le Conseil décide d'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire.